

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 13 OCTOBRE 2016

### I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2016

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> septembre dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire rapporte avoir rencontré avec monsieur BONNIN le maire de Changé et son adjoint aux finances pour évoquer les situations financières des deux collectivités.

### II – DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DU GRAND-LUCÉ A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-EST DU PAYS MANCEAU

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de la commune du Grand-Lucé informant le conseil municipal qu'elle poursuit sa démarche en vue de rejoindre la communauté de communes du sud-est du pays manceau. Dans ce cadre, elle fera usage de la procédure de retrait d'une commune d'une communauté de communes suivant les dispositions de l'article L.5214 du code général des collectivités locales.

Elle sollicite au préalable l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal souligne que la commune du Grand Lucé est dotée de nombreux services et équipements, notamment un centre social avec une spécificité rurale, dont dépendent les communes limitrophes.

Il est rapporté que le centre social réalise un travail important pour l'ensemble du territoire de la communauté de communes de Lucé, notamment dans le cadre des animations de « la semaine de la famille ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par treize voix et une abstention, émet un avis défavorable à l'entrée de la commune du Grand-Lucé dans la communauté de communes du sud-est du pays manceau.

### III – PRESENTATION DES DIFFERENTS RAPPORTS ANNUELS

#### A – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Monsieur COSNUAU présente à l'assemblée le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Après une augmentation importante du tonnage global collecté en 2014, celle de 2015 est faible (+ 1%, soit 796,35 kg/an/habitant contre 793,06 € kg/an/habitant).

#### B – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Monsieur COSNUAU présente à l'assemblée le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Le SPANC a pour vocation de vérifier l'état des installations de traitement des eaux usées produites par les particuliers lorsque celles-ci ne sont pas raccordées au système collectif.

Un contrôle a été réalisé en 2015 sur la commune.

Une augmentation du nombre d'installations de micro-stations est constatée.

#### C – Rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes

Monsieur le maire présente à l'assemblée le rapport retraçant l'activité de la communauté de communes pour l'année 2015.

Il rappelle qu'elle est constituée de 5 communes et regroupe 17 000 habitants. Le conseil communautaire est composé de 31 membres.

L'action de la communauté de communes, guidée par ses statuts, s'articule autour de 5 grands objectifs :

- Entreprendre,
- Habiter,
- Grandir,
- Découvrir,
- Préserver

Le conseil municipal prend acte de ces rapports qui sont disponibles en mairie ou consultables sur le site de la communauté de communes : [www.cc-sudestmanceau.fr](http://www.cc-sudestmanceau.fr).

#### **D – Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau**

- **SIAEP Brette les Pins – Saint Mars d'Outillé**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Il rappelle que le syndicat dessert principalement les 2 communes ainsi que quelques secteurs de Teloché, Parigné l'Evêque et le Grand Lucé.

En 2015, le syndicat a facturé 199 158 m<sup>3</sup> d'eau.

Le rendement (comparaison entre les m<sup>3</sup> produits et les m<sup>3</sup> comptabilisés) est de 84,1 %.

L'eau est toujours de très bonne qualité.

- **Syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle**

Monsieur FROGER présente à l'assemblée le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Il indique que seuls quatre abonnés sont desservis par ce syndicat sur la commune pour un volume consommé de 796 m<sup>3</sup>.

Le rendement s'élève à 79,24 %.

Le conseil municipal prend acte de ces rapports qui sont disponibles en mairie.

#### **E – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif**

Monsieur FROGER présente à l'assemblée le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

La capacité de la station d'épuration est de 2 233 équivalents habitants. 672 abonnés sont desservis, ce qui représente environ 1 690 habitants.

La longueur du réseau reste inchangée à 11,6 km, soit 9,28 km en unitaire et 2,32 km en séparatif.

Il précise que la station est régulièrement en surcharge hydraulique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport qui lui a été présenté et qui sera mis à disposition du public.

#### **IV – DEMANDE DE DEROGATION AUX TRAVAUX REGLEMENTES EN VUE D'ACCUEILLIR DES JEUNES MINEURS AGES D'AU MOINS 15 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE**

Le décret n° 2016-1070 du 3 août 2016 crée une procédure de dérogation permettant aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en situation de formation professionnelle dans la fonction publique territoriale d'effectuer des travaux dits « réglementés ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend une délibération pour demander une dérogation pour le secteur d'activité des espaces verts.

#### **V – PROPOSITION DE CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE**

La commune a signé une convention de fourrière animale à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec la ville du Mans (coût 0,55 €/habitant). Cependant ce contrat ne couvre que les chiens et chats.

La société CANIROUTE propose une convention pour tous les animaux en état d'errance ou de divagation.

La redevance correspondante s'élève à 1,50 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ne retient pas cette proposition.

#### **VI – TARIFS DU REPAS DU 11 NOVEMBRE**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le repas des Anciens se tiendra le 11 novembre prochain.

Il est ouvert aux personnes âgées de plus de 68 ans dans l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire les tarifs du repas de l'année 2015 à savoir 12 euros pour les personnes âgées de + 68 ans et 24 euros en-deçà.

#### **VII – DEMANDE DE REDUCTION SUR LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le comité de jumelage des sapeurs-pompiers du Mans organise le 15 octobre prochain la « 10<sup>ème</sup> nuit du feu » (dîner, spectacle, dansant) à la salle polyvalente.

Il sollicite une réduction sur le coût de la location (620 € + consommables + location de vaisselle).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas répondre favorablement à cette demande et de maintenir le tarif actuel.

#### **VIII – CONTRATS DE MAINTENANCE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer un contrat avec la société DEFIBTECH pour la maintenance des défibrillateurs, pour un coût annuel de 150 € HT par appareil.

Il décide de surseoir à la proposition présentée par la société LUMIPLAN pour la maintenance curative du panneau lumineux pour un coût annuel de 1 450 € HT.

#### **IX – AFFAIRES DIVERSES**

##### **A – Demande de subvention**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les projets suivants :

- Schéma directeur d'assainissement,
- Fourniture et pose d'un équipement de télétransmission pour le déversoir d'orage.

##### **B – Don**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la somme de 1 500 € de l'association du comice en remboursement de l'avance versée en début d'année.

##### **C – Audit économies d'eau et d'énergies**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la société Eco-techniques a réalisé un audit sur les consommations d'eau des différents bâtiments.

Selon ses conclusions, des économies sont possibles à hauteur de 2 538,42 € TTC par an pour un investissement de 2 681,88 € TTC.

Le conseil municipal souhaite avoir des garanties quant aux résultats estimés et connaissance des communes ayant installé cet équipement.

**D – Plan local d’urbanisme intercommunal**

La loi ALUR prévoit le transfert de la compétence PLUI aux communautés de communes.  
Les PLU de chaque commune ont été approuvés et actualisés récemment.

**E – Amicale des pompiers**

Monsieur HERRAUX informe le conseil que la Sainte Barbe aura lieu le 26 novembre prochain.  
Il indique que le congrès départemental se tiendra le 9 décembre 2017 sur les communes de Brette les Pins et Parigné l’Evêque et qu’il convient de désigner un élu référent pour sa préparation.

**F – Divers**

Il est demandé qu’un ferme porte soit installé sur la porte des WC publics place des Acacias.

**G – Journée « Nettoyons la nature »**

Environ 50 personnes ont participé à l’opération « Nettoyons la nature » organisée conjointement par l’association « Pour la préservation du cadre de vie » et le conseil municipal jeunes. Il est constaté que la forêt est plus propre, les déchets récupérés étaient constitués de dépôts anciens.  
L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La secrétaire de séance,

Véronique CORMIER

Le maire,

Bernard LAIR